



NOTE D'INFO N° 17 – MARS 2015

Appel à candidature pour le renouvellement des membres du syndicat de l'ASA

Notre Assemblée des propriétaires du Domaine de Grandchamp se tiendra en mai prochain.

Conformément à nos statuts, un tiers de nos syndics devra être renouvelé.

Etre syndic suppose qu'on s'intéresse à la gestion de ce bien commun qu'est le Domaine de Grandchamp, et réclame un certain degré d'engagement et de disponibilité.

C'est pourquoi l'appel à candidature, que nous lançons à toutes et à tous, s'adresse plus particulièrement à celles et ceux qui vont prendre leur retraite dans les prochains mois.

Nous avons vraiment besoin de bonnes volontés pour assurer la continuité du syndicat, car ceux qui sont aujourd'hui à l'œuvre vieillissent, ce qui rend nécessaire la relève.

La tâche de syndic est loin d'être inintéressante et la multiplicité des problèmes qui se posent nécessitent de faire fonctionner ses petites cellules grises, comme dit Hercule Poirot.

Pour faire acte de candidature, merci de bien vouloir contacter notre secrétaire Caroline Neveu, ou directement les syndics actuels, ou le Président.

Assemblée Des Propriétaires 2015

Nous vous rappelons que notre assemblée annuelle aura lieu à la salle des fêtes de la ville du Pecq :

Mardi 19 mai 2015 à 20h00

Petit entretien des chaussées de la voirie du Domaine

Comme chaque année pour lutter contre les « nids de poule » et le délitement des chaussées, une entreprise de travaux publics est intervenue aux endroits décidés par l'ASA en janvier 2015, pour un coût de 18.347,30€.

Il faut savoir que ces travaux ponctuels ne peuvent pas concerner tous les défauts des chaussées, caniveaux et encore moins bordures de trottoirs qui ont été malmenés par le stationnement régulier des voitures sur les trottoirs.

Le ru

Nous vous avons informé qu'un appel d'offres en vue du curage du ru avait été lancé fin novembre 2014 auprès de cinq sociétés spécialisées.

Quatre d'entre elles ont répondu. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 3 mars et a retenu une offre qui permettra d'émettre un rôle en vue de recueillir les fonds nécessaires au lancement des travaux dont le montant est d'environ 90.000€.



Circulation dans le Domaine : sécurité

▪ Connaissez-vous la Pyramide de Bird ?

Cette pyramide éponyme est la représentation visuelle du résultat d'une étude statistique menée à l'instigation d'une compagnie d'assurance.



Statistiquement, pour 600 incidents mineurs sans blessure ou dommage, on peut s'attendre à 30 accidents avec dommages matériels, 10 blessures mineures et 1 accident majeur entraînant une blessure grave ou causant l'incapacité.

Au niveau de la circulation dans le domaine nous relevons quotidiennement des incidents tels que :

- Véhicules stationnés dans les virages,
- Véhicules stationnés aux intersections,
- Véhicules stationnés sur les trottoirs,
- Piétons marchant sur la chaussée, souvent à cause du cas précédent,
- Non-respect des règles de priorité,
- Vitesses excessives des véhicules.

Avec l'appui des services techniques de la mairie qui nous a prêté un radar, il a été possible de relever avenue de Grandchamp en continu pendant 8 jours, les vitesses des véhicules à comparer à la limite de 30Km/h qui s'impose dans le Domaine.

Dans le courant de la journée, toutes les demi/heures, au moins un véhicule est passé à plus de 45Km/h.

A cette vitesse il faut 30m pour s'arrêter : impossible par exemple d'éviter un enfant qui surgit d'autant plus s'il a été masqué par un véhicule en stationnement sur le trottoir.

Nous voyons donc que pour une seule cause, **vitesse excessive**, et sur un seul axe de circulation, nous avons au moins 20 incidents, soit pour tout le Domaine au total, plusieurs centaines d'incidents par jour.

**Pour Votre Sécurité, pour Notre sécurité,
pour la sécurité de Tous,
Par notre comportement, réduisons le
nombre d'incidents, respectons et faisons
respecter les limites de vitesse.**

- De même il est rappelé aux personnes motorisées (voitures, motos et vélos) que la circulation dans les voies et allées à sens unique ne s'effectue que dans un seul sens et non dans les deux sens.
- Enfin l'article 6, second paragraphe, du règlement de service, stipule que « le stationnement sur les trottoirs est interdit à tout véhicule... ».

Circulation dans le Domaine : comptage véhicule

Afin d'évaluer les flux du trafic automobile le syndicat a décidé de faire procéder, par une société spécialisée, à des comptages de véhicules en 13 points représentatifs des voies du Domaine dont 3 avec indication de vitesse.

Ceci permettra d'objectiver la situation du trafic dans la partie haute du Domaine et de guider la réflexion en cours sur le projet de rénovation des VRD.

Ces comptages devraient intervenir à partir du 17 mars.



Incivilités et vandalisme dans le Domaine

- Au cours du mois de janvier 2015, de nombreux tags sont apparus sur les équipements communs, les clôtures de propriété, les poteaux d'électricité...

L'ASA a porté plainte.

Nous avons pris contact avec les services techniques de la mairie qui nous ont aiguillés vers un produit mieux adapté au traitement des tags que celui que nous utilisons. Malgré tout, le nettoyage de ces tags, effectué par notre garde, a nécessité plusieurs jours de travail pour les équipements communs, étant entendu que le nettoyage des tags sur clôture est du ressort des propriétaires.

- Nous déplorons un autre type d'acte de vandalisme sur des équipements du Domaine ; en effet, récemment un deux-roues motorisé a forcé violemment l'ouverture du portail de l'allée de l'Avenir nécessitant l'intervention coûteuse de la société DOMATEC afin de remettre en état ce portail.

Statues du Domaine

Il est inscrit à notre Budget Primitif 2015 la restauration des deux statues appartenant au Domaine.

La statue du square Rachel de Camp sera déposée le 16 mars pour être rénovée dans les ateliers de la société Enache.

Ne vous étonnez donc pas de son absence temporaire, ce n'est pas un enlèvement !!

Dysfonctionnement de l'ouverture du portail de l'allée des Marronniers

Après que quelques personnes se soient plaintes du mauvais fonctionnement de leur télécommande au niveau du portail de l'allée des Marronniers, une analyse a été demandée à la société DOMATEC, qui conclut au dysfonctionnement du « récepteur radiocommandé ».

Il sera procédé à son remplacement.

Contentieux

Le Conseil d'Etat était saisi en cassation de deux jugements du 3 mars 2011 du tribunal administratif de Versailles. Ces jugements rejetaient les demandes de deux propriétaires en vue de voir annuler leurs factures de redevances pour 2008 et 2009.

Par deux arrêts rendus le 6 mars 2015, le Conseil d'Etat a cassé les jugements du Tribunal administratif, les considérant comme insuffisamment motivés, et lui renvoyant l'affaire pour examen.

Nous allons bien sûr suivre ce sujet et vous tiendrons informés de ses développements.

Le Syndicat

